

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2018
RIUNIONE DI I 29 È 30 DI NUVEMBRE
2018/O2/092

MOTION AVEC DEMANDE
D'EXAMEN PRIORITAIRE

Motion déposée par Paola Mosca au nom du groupe Femu a Corsica et cosignée par le Président de l'Assemblée de Corse

Objet : Fermeture du bureau de poste de Petra di Verde

VU l'article 5 de la loi du 28 décembre 2016 reconnaissant à la Corse le caractère d'île-montagne ;

CONSIDERANT l'annonce de la fermeture prochaine du bureau de poste de Petra di Verde

CONSIDÉRANT l'importance d'un tel service public pour le village de Petra di Verde et le territoire de l'Oriente ;

CONSIDERANT que cela aura pour conséquence de contraindre les habitants de ce territoire à parcourir de longues distances pour effectuer leurs démarches ;

CONSIDERANT que cette décision est totalement déconnectée des réalités territoriales insulaires ;

CONSIDERANT que la fermeture du bureau de poste va à l'encontre du principe d'équité territoriale ;

CONSIDERANT que les Corses faisant le choix de vivre dans leurs villages ont besoin d'être soutenus et encouragés par la puissance publique ;

CONSIDERANT que cette décision est profondément incompatible avec la politique en faveur du rural mise en œuvre par la Collectivité de Corse, et contraire à l'esprit du statut d'« île-montagne », notamment en ce qui concerne l'implantation de services publics dans les territoires ruraux ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUTIENT les habitants et les élus de Petra di Verde et du territoire de l'Oriente qui luttent pour le maintien des services publics de proximité ;

S'OPPOSE à la fermeture du bureau de poste de Petra di Verde et à toute autre décision s'inscrivant dans une démarche de démantèlement des services publics sur le territoire corse.